



## Descriptif de poste interne en psychiatrie

### Unité de soins intensifs en Psychiatrie

#### USIP « Frantz FANON »

Hôpital : EPSM74

Responsable du projet pédagogique : Dr OLAGNON, chef de secteur 74G06

#### Service : UNITE DE SOINS INTENSIFS PSYCHIATRIQUES

**Chef de service** : Dr Xavier PERRONNET, Praticien Hospitalier

**Encadrement direct de l'interne** : Marion IRLES, Praticien Hospitalier : 04.50.25.43.17

**Astreintes / gardes** : Participation aux gardes, fréquence à définir

**Composition de l'équipe pluridisciplinaire** : 2 ETP psychiatres, 18 ETP d'infirmiers, 5 ETP d'aide soignants, 3 ETP d'ASH, un ½ ETP de psychologue, ½ Psychomotricien ainsi qu'un ½ ETP d'ergothérapeute, un ½ ETP de secrétaire et ¼ de temps d'assistante sociale et enfin un cadre de santé.

**Présentation du service** : Ouverte en septembre 2012, l'USIP est destinée à prendre en charge des patients perturbateurs, agités et/ou dangereux, à un moment particulier de l'évolution de leur maladie. L'USIP accueille préférentiellement les patients de tout l'Arc Alpin (Isère, Savoie et Haute Savoie) et les patients sont nécessairement pris en charge en hospitalisation sous contrainte, pour une durée de deux mois.

L'unité a une capacité d'accueil de 15 patients, hommes et femmes, âgés d'au moins dix-huit ans, et comprend 15 chambres individuelles, 3 chambres d'isolement. L'unité comprend par ailleurs deux salles d'activité, l'une attribuée à l'ergothérapie, l'autre à différentes activités psycho corporelles et thérapeutiques. Il existe une salle de balnéothérapie.

#### Conditions d'accueil et d'accompagnement administratif et logistique :

- Mise à disposition des logements gratuits (appartement ou colocation) meublés et équipés.
- Gratuité des repas au self de l'établissement sur les jours travaillés.
- Mise à disposition d'un véhicule de l'EPSM pour leurs déplacements professionnels et de formation. Chaque véhicule est doté de sa carte GR pour le paiement de l'essence auprès des stations désignées et de l'autoroute. Si l'interne accueilli préfère utiliser son véhicule personnel, il pourra bénéficier de l'indemnité forfaitaire de transport.
- Participation à la journée d'accueil des nouveaux arrivants.
- Accompagnement de la DRH via un entretien avec la Directrice des Affaires Médicales et le Psychiatre, PH, responsable du projet pédagogique (le Dr OLAGNON), dans les 3 mois après son arrivée afin d'évaluer l'accueil (tant logistique qu'humain) et les besoins si nécessaire pour répondre au mieux aux attentes des internes.



### Descriptif du poste :

#### - Projets du service auquel l'interne contribue activement :

Prise en charge des patients avec l'encadrement et la supervision des médecins séniors de l'unité.

#### - Activités principales :

Participation aux prises en charge et entretiens (séniorisés ou non) des patients hospitalisés.  
Le médecin interne va découvrir l'ensemble des pathologies psychiatriques résistantes et/ou nécessitant un encadrement thérapeutique contenant.

Les patients présentent des pathologies psychotiques à caractère paranoïde, héboïdophrène, des troubles graves de la personnalité antisociale, limite avec impulsivité majeure.  
Parfois des pathologies autistiques et/ou déficitaire.

Participation à l'élaboration pluridisciplinaire des projets de soin et synthèses cliniques.  
Elaboration des prescriptions en collaboration avec le médecin sénior.  
Évaluation collective hebdomadaire des prises en charge.

#### - Activités complémentaires :

-Participation aux activités thérapeutiques menées avec les soignants qu'elles soient individuelles ou en groupe.

-Participation aux prises en charge de psychoéducation.

-Dans le cadre de la vie institutionnelle, le médecin interne pourra participer aux formations théoriques, ainsi qu'aux différents comités comme le comité du médicament, la relecture d'ordonnance. Participation aux supervisions médicales.

Par ailleurs le médecin interne pourra participer à l'ensemble des séminaires et formations imposés par son cursus universitaire.

Il ne doit assurer ni la présence minimale, ni la permanence de garde la veille et durant ses jours de formation.